

Est nommé secrétaire de séance : Mme Claudine MEUNIER

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL

Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire si des remarques sont à apporter au procès-verbal du précédent conseil communautaire du 9 mars 2022.

Adopté à l'unanimité.

**2. VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
EXERCICE 2022**

Madame LORIN, Vice-Présidente en charge des finances, présente les budgets primitifs 2022 du budget principal et des budgets annexes de la Communauté de Communes des Forêts du Perche (cf. tableaux joints) comme suit :

I – BUDGET ANNEXE GENDARMERIE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes : 32 560 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes : 729 669 €

II – BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTÉ

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes : 180 033 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes : 109 034 €

III - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS et MOBILITÉ

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes : 433 578 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes : 277 563 €

IV -BUDGET ANNEXE SPANC

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes : 98 270 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes : 57 751 €

V - BUDGET ANNEXE SITES ECONOMIQUES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes : 132 924 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes : 930 091 €

VI - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DELEGATION

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes : 260 072 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes : 325 567 €

VII - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - REGIE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes : 544 923 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes : 3 815 910 €

VIII - BUDGET GÉNÉRAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes : 5 928 154 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes : 1 583 002 €

Adopté à l'unanimité.

3. SUBVENTIONS D'EQUILIBRE AUX BUDGETS ANNEXES

I – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS ET MOBILITÉ :

Monsieur le Président propose de procéder au versement d'une subvention d'équilibre du budget principal de la collectivité d'un montant de 155 000.00 € au budget annexe transports et mobilité.

Le montant de cette subvention est inscrit comme suit :

Budget principal : dépense de fonctionnement

- article 6748 – autres subventions exceptionnelles 155 000 €

Budget annexe Pôle Scolaire : recette de fonctionnement

- article 74741 – participation 155 000 €

II – BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTÉ :

Monsieur le Président propose de procéder au versement d'une subvention d'équilibre du budget principal de la collectivité d'un montant de 30 000.00 € au budget annexe Maison de Santé.

Le montant de cette subvention est inscrit comme suit :

Budget principal : dépense de fonctionnement

- article 6748 – autres subventions exceptionnelles 30 000 €

Budget annexe Maison de Santé : recette de fonctionnement

- article 74741 – participation 30 000 €

III – BUDGET ANNEXE GENDARMERIE :

Monsieur le Président propose de procéder au versement d'une subvention d'équilibre du budget principal de la collectivité d'un montant de 14 000.00 € au budget annexe Gendarmerie.

Le montant de cette subvention est inscrit comme suit :

Budget principal : dépense de fonctionnement	
- article 6748 – autres subventions exceptionnelles	14 000 €
Budget annexe Gendarmerie : recette de fonctionnement	
- article 74741 – participation	14 000 €

IV – BUDGET ANNEXE SITES ECONOMIQUES :

Monsieur le Président propose de procéder au versement d'une subvention d'équilibre du budget principal de la collectivité d'un montant de 80 000.00 € au budget annexe Sites économiques.

Le montant de cette subvention est inscrit comme suit :

Budget principal : dépense de fonctionnement	
- article 6748 – autres subventions exceptionnelles	80 000 €
Budget annexe Gendarmerie : recette de fonctionnement	
- article 74741 – participation	80 000 €

Adopté à l'unanimité.

4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Président propose que les taux d'impositions des Taxes Directes Locales pour 2022 ne soient modifiés.

Aussi, les taux, maintenus, se présentent comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 3.48 %
- Taxe foncière (non bâti) : 8.88 %
- CFE : 21.02 %

Adopté à l'unanimité.

5. TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – TEOM 2022

Le 17 mars dernier, le SIRTOM de Courville-sur-Eure/La Loupe/Senonches a voté une augmentation de la TEOM portant le taux à 13.80% (au lieu de 13% en 2021).

La participation de la Communauté de Communes des Forêts du Perche devrait s'élever à 1.052.922 €.

Adopté à l'unanimité.

6. AUGMENTATION DE LA SURTAXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF LA FERTE-VIDAME/LAMBLORE

Monsieur le Président rappelle qu'un schéma directeur d'assainissement a été réalisé sur les communes de La Ferté-Vidame/Lamblore.

Compte-tenu des résultats de ce schéma directeur, un programme de travaux pluriannuel doit être envisagé.

C'est pourquoi les membres du Bureau proposent une augmentation de la surtaxe assainissement de ce secteur afin de prévoir, dès à présent, le financement de ces travaux :

- La Ferté-Vidame/Lamblore : 2 €/m³ (au lieu de 1.95€/m³)

Adopté à la majorité (1 voix contre).

7. CONTRIBUTION AU FONCTIONNEMENT DU CINEMA L'AMBIANCE

Afin de permettre le fonctionnement du cinéma, à un tarif accessible au plus grand nombre, monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes des Forêts du Perche verse, chaque année, une contribution de 17 000.00€ à Noé Cinéma, inscrite dans le contrat de délégation de service publique qui nous lie.

Adopté à l'unanimité.

8. PETITES CITES DE CARACTERES CENTRE VAL DE LOIRE

Par lettre du 4 mars dernier, l'association Petites Cités de Caractères Centre Val de Loire, créée en février 2020, regroupant 17 communes de la Région Centre Val de Loire, sollicite une subvention de 1 000 € en soutien à la réalisation du plan d'actions 2022 dont la commune de La Ferté-Vidame fait partie.

Les membres du Bureau étant partagé sur l'octroi de cette subvention, Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur cette demande (vote à bulletin secret).

Pour information : le Département verse 4 000€

Adopté à la majorité (7 voix contre et 3 abstentions).

9. ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Par lettre du 1^{er} mars dernier, la Fondation du Patrimoine Centre Val de Loire propose à notre communauté de communes d'adhérer à son association.

Le coût de cette adhésion s'élève à 300 € (participation pour les communes et EPCI de – 10 000 habitants).

Monsieur le Président, sur proposition des membres du Bureau, demande au conseil communautaire de bien vouloir valider cette adhésion.

Adopté à l'unanimité.

10. NOMINATION DE LA NOUVELLE BRIGADE DE GENDARMERIE

Monsieur le Président propose de nommer la future brigade de gendarmerie : **Gendarmerie Gustave ROUSSEL**, gendarme à La Ferté-Vidame, a déserté la gendarmerie pour devenir chef du maquis de La Ferté-Vidame.

Une note concernant le Monsieur Gustave ROUSSEL est jointe en annexe.

Adopté à l'unanimité.

11. CESSION D'UNE PARCELLE – ROUTE DE LA FERTE-VIDAME A SENONCHES

Monsieur le Président propose d'annuler la délibération 20210211-05 du 11 février 2021 concernant la vente du terrain cadastré D814, route de La Ferté-Vidame, à M. Samuel LECLERC pour la construction d'un commerce de type « La Braderie Normande », ce dernier n'ayant pas donné suite à l'acquisition dudit terrain malgré nos différentes relances.

D'autre part, M. SOOKUN par lettre du 8 mars, se désiste de l'achat du terrain, lot n°3 situé ZA des Mourgloires préférant acquérir le terrain route de La Ferté-Vidame, ci-dessus, qui lui paraît plus approprié à la création d'un complexe sportif (visibilité plus importante).

Aussi, le Président demande aux membres du conseil communautaire de bien vouloir accepter :

- de vendre **2 831 m²** à M. SOOKUN, au prix de **11 324 €** soit 4 €/m²
- de confier la rédaction de l'acte authentique de vente à Maître RONZIER, notaire à Senonches,
- d'autoriser le Président à signer la promesse de vente,
- d'autoriser le Président à signer les actes de vente et pièces annexes.
- d'autoriser Mme Marie-Christine LOYER, vice-Présidente chargée du développement économique, de signer toutes les pièces nécessaires à cette vente en cas d'empêchement de Monsieur le Président.

Adopté à l'unanimité.

12. PERCHE AMBITION

Monsieur Le Président informe les membres du Bureau que **Monsieur Antoine MOHIER**, gérant de l'entreprise AM MENUISERIE, situé 8 bis Route des Brosses – 28 250 La Framboisière, sollicite une subvention dans le cadre du dispositif Perche Ambition, pour l'acquisition d'un véhicule de chantier afin de développer son activité et avoir une deuxième équipe à terme.

Le montant de cette dépense s'élève à 34 349 € HT.

Monsieur le Président propose d'accorder **une subvention de 3 000 €** correspondant à 30% de la dépense (plafonnée à 10 000€ HT).

Adopté à l'unanimité.

13. QUESTIONS DIVERSES

13.1 : CTSE :

Monsieur LEFEBURE informe les membres du conseil que seules 125 familles ont répondu à l'enquête diffusée par les PEP d'Eure et Loir dans le cadre de la CTSE.

Afin que celle-ci soit exploitable, il conviendrait d'obtenir un minimum de 200 à 250 réponses.

Il est donc demandé aux Maires de bien vouloir transmettre, de nouveau, le lien de l'enquête à leurs administrés et à leurs établissements scolaires. Ce lien était prolongé jusqu'au 15 avril prochain mais, [compte-tenu des vacances scolaires à venir, une demande de prolongation jusqu'au 30 avril a été sollicitée.](#)

Rappel du lien et du QRcode :

<https://fr.surveymonkey.com/r/PH89YWM>



13.2 : PLUI :

Monsieur le Président demande quelle commune serait intéressée par une réunion d'échanges avec les services de la DDT.

Il s'agit de prévoir des réunions commune par commune afin que chaque Maire puisse échanger sur ses propres problématiques.

Toutes les communes étant intéressées par cet échange avec les services de la DDT, la Communauté de Communes des Forêts du Perche prendra contact avec lesdits services afin d'organiser les réunions correspondantes. Les dates arrêtées seront communiquées au plus vite.

13.3 : Ukraine :

Intervention de M. Jacky VIGNERON.

Il est demandé aux Maires de se renseigner afin de savoir si des familles souhaiteraient accueillir des réfugiés ukrainiens lors des vacances scolaires.

13.4 : Bulletin communautaire :

Les membres du conseil approuvent la réalisation d'un bulletin communautaire 2022.

13.5 : Dates à fixer :

Prochain bureau communautaire : Mardi 14 juin 2022 à 18h00.

Prochain conseil communautaire : Jeudi 23 juin 2022 à 18h00 suivi d'un verre de l'amitié.

Séance levée à 20h00.

